

APA À DOMICILE

Mon père/mère a des difficultés au quotidien, comment peut-il/elle être aidé(e) ?

Publié le : 29 janvier 2020

Il/Elle peut en fonction de son degré d'Autonomie se rapprocher de sa caisse de retraite ou du département pour bénéficier d'une aide à son domicile.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55